



Chambre vaudoise  
du commerce et de l'industrie

Monsieur  
Jean-Claude Mermoud  
Conseiller d'Etat  
Chef du Département de l'économie  
Rue Caroline 11  
1014 Lausanne

Lausanne, le 30 septembre 2008  
S:\COMMUNIPOLITIQUE\Position\2008\POL0838.doc

***3<sup>ème</sup> correction du Rhône***  
***Avant-projets de mesure du Plan directeur cantonal et de Plan sectoriel***

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous avons bien reçu votre correspondance du 13 mai dernier, relative aux avants-projets mentionnés sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

Pour faire suite aux problèmes de débordements constatés en 1987, 1993 et en particulier les graves inondations du 15 octobre 2000, le canton du Valais a lancé de vastes études visant à préparer les travaux d'une 3<sup>ème</sup> correction du Rhône. Soutenus par la Confédération, ces travaux devraient s'étaler sur une trentaine d'année.

Disposant de 29.4 kilomètres de rive intercantonale sur une longueur totale de quelque 160 kilomètres, le canton de Vaud a bien évidemment été associé aux différentes études. Ces dernières ont été financées par un crédit de Fr. 6'183'000, voté en 2006 par le Grand Conseil. Ce crédit a permis par ailleurs de procéder aux premières interventions urgentes de correction du Rhône dans le Chablais vaudois et d'établir un plan d'intervention d'urgence.

Les études ont débouché sur un Plan sectoriel 3<sup>ème</sup> correction du Rhône, faisant l'objet de la présente consultation. Ce plan vise à assurer une protection contre les crues, préserver les fonctions écologiques aux abords du fleuve, délimiter l'espace Rhône et en définir son inconstructibilité et, enfin, fixer les règles de gestion territoriale pour les surfaces voisines en zones de danger rouge, bleue et jaune.

La carte des dangers montre que 1316 hectares sont potentiellement inondables dans le Chablais vaudois, dont 377 hectares en zones constructibles. L'ensemble de la zone industrielle d'Aigle, en bordure du Rhône, fait partie des zones de danger rouge, là où les risques sont les plus élevés. Afin de préserver l'attractivité du Chablais, de protéger les investissements réalisés et d'éviter de préteriter les investissements futurs, il est nécessaire de sécuriser le voisinage du Rhône. La CVCI entre dès lors en matière sur les avants-projets présentés.

Compte tenu des expériences passées (deux premières corrections), il est admis qu'une simple surélévation des digues existantes n'est pas suffisante pour assurer la sécurité voulue. Les crues normales dépassent en effet régulièrement de 3 à 4 mètres le niveau de la plaine. Il faut donc envisager d'autres solutions telles que l'approfondissement du lit principal du fleuve ou l'élargissement pour faciliter son écoulement. Il faut en revanche clairement dire non aux desiderata des écologistes qui verraient d'un bon œil le Rhône divaguer sur l'ensemble de la plaine.

La CVCI doit malheureusement constater que la variante d'approfondissement n'a pas été vraiment étudiée. La consultation ne prône que l'élargissement qui risque pourtant d'accentuer le dépôt de matériaux et nécessitant dès lors des travaux réguliers d'évacuation sur les zones élargies et les terrains inondables. Les études doivent ainsi être développées dans ce domaine.

Un juste équilibre doit également être trouvé entre les intérêts vaudois et valaisans. En raison de la topographie et du cours actuel du fleuve, la symétrie des sacrifices n'est de loin pas respectée entre les deux cantons. L'emprise supplémentaire dans le Chablais vaudois serait de 179 hectares, alors qu'elle ne serait que de 58 hectares en Valais. Ces emprises pénaliseraient en outre tout particulièrement les agriculteurs, sur des terrains propices aux grandes cultures. Un réexamen des emprises nous semble dès lors nécessaire avant la poursuite des études afin de ne pas prêter à un acteur économique important de la plaine du Rhône et de préserver les intérêts vaudois.

Une symétrie des sacrifices doit aussi être respectée en matière de débits résiduels. Les projecteurs ont cumulé dans le Rhône tous les débits et tous les risques de Gletsch au Léman, ce qui engendrent des conséquences inadmissibles pour le Chablais. Les principes de précaution et de symétrie des sacrifices exigeraient en revanche la prise de mesures de rétention tout au long du tracé. Le canton de Vaud doit manifestement mieux faire entendre sa voix sur ce projet global.

Concernant les zones industrielles sises dans le Chablais, nous sommes satisfaits de voir que les mesures de protection contre les crues centennales (voire extrêmes) permettront de les classer en zones de danger faibles, avec des possibilités maintenues de développement.

**En conclusion, sous réserve d'une symétrie des sacrifices qui nous semble de loin pas respectée en ce qui concerne les emprises sur les terres agricoles entre les Chablais vaudois et valaisan, la CVCI approuve les avant-projets présentés.**

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et nous nous tenons volontiers à votre disposition pour tout complément d'information.

Dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay  
Directeur adjoint

Julien Guex  
Sous-directeur